



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7470^e séance

Mercredi 24 juin 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ibrahim	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Nigéria	M. Adamu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes meilleurs vœux à nos collègues musulmans en ce mois saint de ramadan : bon ramadan!

Le Secrétaire général trouve encourageant que le Premier Ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, ait confirmé dernièrement son attachement à « l'idée d'une solution des deux États viable », mais fait observer que cela doit se traduire en actes. Il faut notamment que cessent les activités unilatérales controversées en Cisjordanie, dont la construction des colonies de peuplement, qui sont susceptibles de compromettre un accord sur le statut final ou d'empêcher la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant. Ce message a été réaffirmé par les principaux pays donateurs à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens qui s'est tenue à Bruxelles, le 27 mai.

Le Secrétaire général salue les mesures prises par Israël pour assouplir un certain nombre de restrictions imposées aux Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, en particulier durant le mois saint du ramadan, bien que certaines aient été annulées en réponse à une série de tirs de roquettes en provenance de Gaza. Il encourage Israël à renforcer et accroître ces mesures de confiance, qui permettent la circulation légitime des biens et des personnes dans et entre Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et améliorent les conditions de vie des Palestiniens.

La situation en matière de sécurité en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, reste tendue. Au total, 186 Palestiniens, dont 28 enfants et deux femmes, ont été blessés. Cinq membres des Forces de sécurité israéliennes ont également été blessés. Ces dernières ont mené environ 400 opérations de perquisition et d'arrestation, qui ont débouché sur l'arrestation de 510 Palestiniens. Au cours de trois incidents distincts survenus le 20 mai,

le 10 juin et le 14 juin, trois hommes palestiniens ont été tués par balle par les Forces de sécurité israéliennes. Un homme a été tué lorsqu'une Jeep de l'armée israélienne s'est retournée durant une opération d'arrestation de militants présumés. Le deuxième incident s'est produit suite à des affrontements avec les forces militaires israéliennes. Le troisième homme a été tué après avoir percuté deux policières israéliennes avec son véhicule.

Le 19 juin, un Palestinien a tiré sur un véhicule israélien qui circulait près d'une colonie en Cisjordanie, à proximité de Ramallah, tuant un civil israélien et en blessant un autre. Si les revendications de la responsabilité de cet acte n'ont pas été confirmées, certaines factions palestiniennes, notamment le Hamas, ont salué cette attaque, que l'ONU a immédiatement condamnée. Le 22 juin, un policier israélien a été grièvement blessé après avoir été poignardé à la Porte de Damas à Jérusalem. L'agresseur se trouve également dans un état critique après avoir été touché par balle par le policier. Au total, six membres des Forces de sécurité israéliennes ont été blessés.

Le Secrétaire général demeure profondément préoccupé par la situation des prisonniers palestiniens en Israël, notamment ceux qui sont en détention administrative, y compris Khader Adnan, détenu depuis le 8 juillet 2014 et en grève de la faim depuis 51 jours. La décision prise par le Gouvernement israélien le 14 juin de réintroduire un projet de loi qui autorise l'alimentation forcée des prisonniers en grève de la faim dans certaines conditions serait, si elle est approuvée par la Knesset, contraire aux normes internationales.

La destruction de maisons et de structures en Cisjordanie se poursuit également. Ce mois-ci, 52 structures, dont 17 habitations, ont été détruites, provoquant le déplacement de 29 Palestiniens, dont 17 enfants. Le 9 juin, la Haute Cour de justice d'Israël a rejeté une pétition visant à rendre l'autorité de l'aménagement du territoire aux villages palestiniens dans la zone C de la Cisjordanie. Le régime d'urbanisation et d'occupation des sols actuel fait qu'il est virtuellement impossible pour les Palestiniens de construire ou de mettre en valeur leurs terrains dans la zone C.

Je réitère notre préoccupation en ce qui concerne le sort de 7 000 bédouins et éleveurs palestiniens dans 46 zones résidentielles de Cisjordanie, qui pourraient être forcés de se déplacer si Israël continue d'appliquer son plan de relocalisation de ces communautés dans trois endroits de la zone C. Ce plan est probablement

lié à l'expansion des colonies dans la zone EI et dans d'autres zones, et cela remettrait gravement en question la solution des deux États.

Dans la bande de Gaza, la situation désespérée a été exacerbée par un certain nombre d'incidents de sécurité. Au cours de la période considérée, 10 roquettes ont été tirées par des militants palestiniens depuis Gaza, heureusement sans faire de victimes ou de dégâts. Le Secrétaire général a condamné publiquement ces incidents. Par ailleurs, 11 roquettes ont été tirées à titre expérimental en direction de la mer. Les Forces de sécurité israéliennes ont répliqué en effectuant 11 frappes aériennes contre des sites contrôlés par des militants à Gaza, encore une fois sans faire de blessés. La préoccupation est également croissante en ce qui concerne les divisions internes à Gaza, notamment la naissance d'une menace potentielle du fait de la présence d'individus ou de groupes salafistes militants. Le 2 juin, les forces de sécurité du Hamas auraient exécuté un salafiste accusé d'avoir tiré des roquettes en direction d'Israël et arrêté un certain nombre d'autres personnes soupçonnées d'avoir mené ces attaques. Les Forces de sécurité israéliennes ont blessé 12 Palestiniens par balle. J'appelle Israël à mettre en œuvre des mesures pour réduire au minimum les incidents qui provoquent des blessures dans les zones d'accès réglementé sur terre et en mer.

Le Secrétaire général suit étroitement les informations communiquées par les médias selon lesquelles une flottille à destination de Gaza devrait être formée dans les prochains jours. Il demeure convaincu que l'envoi d'une flottille n'améliorera pas la grave situation à Gaza et réitère ses appels au Gouvernement israélien afin que celui-ci lève toutes les mesures de bouclage, en tenant dûment compte des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël.

L'évolution perpétuelle de la situation à Gaza montre qu'il est urgent de renforcer l'unité palestinienne. Les conflits, la mauvaise gouvernance et les bouclages ont détruit l'économie de Gaza. Le taux de chômage a grimpé jusqu'à 43 % fin 2014.

Je suis néanmoins encouragé par la détermination du Premier Ministre Hamdallah à surmonter ces obstacles, notamment la question des fonctionnaires à Gaza, en soumettant de nouveau le cadre de gouvernance à une autorité unique. La volonté et la capacité de toutes les factions palestiniennes de régler leurs différends, notamment en ce qui concerne les points de passage avec Israël et l'Égypte, font partie des conditions nécessaires

à la levée du blocus de Gaza et à la poursuite des efforts palestiniens en vue de la création d'un État.

Je prends note de la décision prise le 22 juin par le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine de créer un comité chargé de mener des consultations avec toutes les factions palestiniennes en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale. J'encourage toutes les factions à adopter une attitude positive à l'égard de ces discussions, qui joueront un rôle capital dans la réconciliation future des Palestiniens.

Le Secrétaire général s'est félicité de la décision prise par l'Égypte, à la suite de consultations avec le Président Abbas, d'ouvrir le point de passage de Rafah du 13 au 19 juin et pendant trois jours cette semaine dans les deux sens. Reconnaissant que ces décisions sont fondamentalement liées aux conditions de sécurité, et sans rien enlever à l'objectif premier de l'ONU, à savoir la levée complète de tous les blocages en application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, nous espérons que le point de passage de Rafah pourra être ouvert régulièrement pour contribuer à atténuer les souffrances de la population de Gaza.

Si dans l'ensemble, la progression de la reconstruction de Gaza reste beaucoup trop lente, la création du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza s'est avérée essentielle pour faciliter l'entrée de matériaux. À la date du 23 juin, plus de 88 500 propriétaires de maisons s'étaient procuré des matériaux de construction. En outre, 135 projets de construction sur les 202 présentés ont été approuvés par les autorités israéliennes. Je me félicite que le Gouvernement palestinien ait approuvé aujourd'hui, en application du Mécanisme, l'entrée de matériaux nécessaires à la construction de 16 000 nouvelles maisons pour contribuer à combler le déficit de logements.

Les grands travaux de construction devant commencer très prochainement, il faut d'urgence allouer des fonds supplémentaires au Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, dont les ressources seront épuisées en septembre.

Le Secrétaire général a pris note de la publication lundi du rapport (A/HRC/29/52) de la commission d'enquête internationale indépendante créée en application de la résolution S-21/1 du Conseil des droits de l'homme. Si nous n'avons pas de commentaires sur la teneur de ces rapports, nous espérons que le rapport de la commission contribuera à rendre justice aux victimes

de la guerre de l'année dernière et encouragera les parties à procéder à une analyse sérieuse et crédible de leur comportement.

Je vais maintenant dire quelques mots sur la situation au Liban et en Syrie. Le Liban est sans Président depuis maintenant plus d'un an. Ce vide empêche le Parlement de légiférer sur les questions urgentes et a des répercussions sur l'économie et la capacité du Gouvernement à fonctionner efficacement. Depuis le 4 juin, le Premier Ministre, M. Tammam Salam, a suspendu les réunions régulières du Gouvernement pour apaiser les tensions politiques liées à la nomination prochaine de hauts responsables de l'Armée libanaise. Le long de la frontière de l'est du Liban avec la Syrie, le Hezbollah aurait repris un certain nombre de positions à des groupes armés extrémistes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)/Daech et le Front el-Nosra, dans la région de Qalamoun jusqu'à la banlieue d'Arsal. L'Armée libanaise a été déployée à Arsal et aux alentours pour empêcher que les combats n'atteignent la ville.

Six mois après le lancement du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, nous demandons instamment aux donateurs de verser les fonds promis pour venir en aide aux 1,2 million de réfugiés recensés et aux communautés d'accueil libanaises.

La zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est restée calme dans l'ensemble, malgré les discours de plus en plus incendiaires tenus par les deux parties et l'insécurité qui règne sur les hauteurs du Golan. Les violations israéliennes de l'espace aérien libanais se sont poursuivies presque quotidiennement.

S'agissant de la Syrie, l'Envoyé spécial du Secrétaire général poursuit ses consultations à Genève avec les délégations syrienne, régionales et internationales en vue de formuler des recommandations sur la mise en œuvre du Communiqué de Genève. Il a tenu des discussions avec la Coalition nationale syrienne, le 4 juin à Istanbul, et avec les responsables syriens, du 15 au 17 juin à Damas. À Damas, il a également soulevé la question de la protection des

civils, y compris l'emploi de barils explosifs par les forces gouvernementales – qui est inacceptable –, et a condamné l'utilisation de bonbonnes de gaz par des groupes d'opposition.

Le Gouvernement turc a exprimé ses préoccupations au sujet des courants de réfugiés résultant des opérations menées pour bouter l'EIIL hors de la région de Tak Abyad en Syrie. Selon les informations dont dispose l'ONU, environ 25 000 Syriens résidents de cette zone ont cherché refuge en Turquie, bien qu'il semblerait que 2 000 réfugiés soient déjà retournés en Syrie. Il n'est ni juste ni possible de s'attendre à ce que la Turquie continue à faire face seule au fardeau que représentent les réfugiés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme enquête sur des allégations de déplacements forcés de populations arabes et turkmènes. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune preuve qu'il s'agit de déplacements systématiques ou massifs.

Pour terminer, je voudrais réitérer que nous pensons qu'adopter une attitude fataliste face au conflit israélo-palestinien ne conduira qu'à une détérioration rapide de la situation. Ce serait également une grave injustice pour ceux qui, dans les deux camps, veulent vivre dans la paix et la sécurité en tant que voisins, en tant que deux peuples dont le passé est inextricablement lié en raison de leur attachement ancestral à la région et dont l'avenir aurait tout à gagner de nos efforts, y compris sur le plan économique. Par ailleurs, on ne peut pas considérer le conflit isolément des bouleversements que connaît la région. Le risque de radicalisation dans le territoire palestinien occupé est aggravé par l'absence persistante de perspectives politiques. Si les dirigeants ne font pas preuve de courage, une solution durable restera un objectif lointain et hors de portée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 25.